

## Notice d'information



Ile-de-France

Hall i - BAL n°16  
67 rue Vergniaud  
75013 PARIS  
☎ 01 48 01 81 51  
[tourisme@ffrandonnee-idf.fr](mailto:tourisme@ffrandonnee-idf.fr)



Beevouak

Association loi 1901 affiliée à la fédération  
française de randonnée sous le n° 10188  
30, rue Volant  
92000 Paris  
[www.beevouak.org](http://www.beevouak.org)

Assurance RCP : GROUPAMA  
Garantie financière : GROUPAMA 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

### Autrans hiver 2023 du 7 au 11 mars 2023



La sortie est ouverte à toute personne titulaire de la licence FFRP 2022/2023 avec assurance IRA et à toute autre personne titulaire d'un pass découverte valide du 7 au 11 mars 2023.

Nombre de participants : 5 au minimum, 8 au maximum

Date : du 7 mars 2023 au 11 mars 2023

Déplacements : taxi de la gare SNCF de Grenoble jusqu'au lieu d'hébergement à Autrans (38 880) le 1<sup>er</sup> jour du séjour et le dernier jour du séjour – randonnées au départ du lieu d'hébergement

#### PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée.

3 jours de randonnées à la journée (retour sur le lieu d'hébergement tous les soirs).

- Option 1 : si l'enneigement le permet, randonnées en raquettes à neige (fournies), distance d'environ 9 km avec dénivelé positif cumulé (D+) de 400m maxi.
- Option 2 : si l'enneigement ne le permet pas, randonnées à pied d'environ 15km avec un D+ 700m.

Altitude maxi des randonnées : 1600m.

A la pratique de la marche, est associée des séances de yoga d'environ 1h30 animées en fin d'après-midi ou en début de matinée, par Séjours Odonates ([www.sejours-odonates.com](http://www.sejours-odonates.com)) ou par tout autre praticien choisi par l'association Beevouak.

*Quelque soit le niveau d'enneigement, le programme peut être modifié en fonction des conditions météo et de tout autre paramètre à prendre en compte pour la sécurité et le confort des participants.*

Départ : 7 mars 2023 – accueil en gare SNCF de Grenoble (38 000) à 17h15 (début du séjour) – transit en taxi de la gare sur le lieu d'hébergement.

Retour : 11 mars 2023 – transit du lieu d'hébergement en taxi jusqu'à la gare SNCF de Grenoble (38 000) (fin du séjour) dépose à la gare prévu à 14h45.

#### HEBERGEMENT

En chalet privatisé pour le groupe situé au n°174 route de Bourg de Dessus - Bourg de Dessus - 38 880 AUTRANS MEAUDRE en VERCORS - Le séjour est réservé en pension complète

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



## COUT DU SEJOUR

**Le coût du séjour est fixé à 465 € par personne, en pension complète, en chambre double ou triple.**

### Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au déjeuner du dernier jour
- Les draps, serviettes de table et de toilettes sont fournies
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association Beevouak
- Les séances de yoga
- Le transit en taxi depuis la gare SNCF de Grenoble (38 000) jusqu'au lieu d'hébergement à Autrans, aller le 1<sup>e</sup> jour et retour le dernier jour – transit organisé pour le groupe
- Le prêt de raquettes à neige (si l'option 1 est possible)
- Les taxes de séjour
- La contribution de l'EIT due à la FFRP et de l'UEIT due au CRRPIDF

### Ce prix ne comprend pas :

- Le voyage AR pour se rendre au point de rendez-vous le 1<sup>e</sup> jour et pour le retour à partir du point « d'arrivée » le dernier jour
- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

## INSCRIPTIONS

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 19 janvier 2023 sur le site internet de l'association.

La préinscription sera matérialisée par la saisie d'un formulaire ad-hoc et par le règlement de 45€. Formulaire de préinscription et paiement en ligne accessible à l'adresse EURL : <https://beevouak.org/events/vercors-autrans-hiver-2023/>

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise à la date du 4 février 2023 au plus tard.

En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'association Beevouak.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, le Club proposera à chaque préinscrit un Bulletin d'Inscription. Son inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le montant de la préinscription de 45€ sera affecté au règlement du séjour.

## ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive aux assurances individuelles facultatives, au moyen du Bulletin de souscription Assurances disponible en téléchargement à : <https://beevouak.org/events/vercors-autrans-hiver-2023/>

## PAIEMENTS

- 45€ à la pré-inscription.
- Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription.
- Solde du séjour avant le 26 février.

Paiement en ligne sur le site de l'association ou éventuellement par chèque à l'ordre de l'association Beevouak adressé au siège de l'association 30, rue Volant 92000 Nanterre.

## DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les transferts en taxi pour l'aller (1<sup>e</sup> jour) et le retour (2<sup>e</sup> jour) seront organisés pour le groupe. Si un participant souhaite une organisation particulière, les frais inhérents seraient à sa charge.

## CONDITIONS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

**Le participant au séjour peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

Annulation faite avant le 19 février 2023 restitution des sommes versées avec une retenue de 60€ par dossier d'inscription.

Annulation entre le 18 février 2023 et le 01 mars 2023 : retenue de 60% du montant total du séjour.

Annulation postérieure au 29 février 2023 : retenue de 100 % du montant total du séjour.

## RECOMMANDATIONS

En cas de nécessité d'un Pass vaccinal, ce dernier doit être valable pendant toute la durée du séjour

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.

Conditions générales de vente et la notice sur les assurances sont consultables sur le site [beevouak.org](https://beevouak.org) à :

<https://beevouak.org/events/vercors-autrans-hiver-2023/>

Pour plus d'informations, contacter Jean-Michel par mail à [jean-michel@beevouak.org](mailto:jean-michel@beevouak.org) ou par tel au 06.33.96.09.57

Pour l'association Beevouak, en qualité de président et responsable des séjours, Jean-Michel Fournier :

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051